

## La construction neuve de logements fin mars 2019 Conjoncture en date réelle estimée

Les 6500 autorisations de construire comptabilisées au mois de mars 2019 en Corse sur les 12 derniers mois écoulés (soit +26% par rapport à l'année précédente), témoignent de la très bonne conjoncture régionale du secteur de la construction (la Corse est sur cette période la seule région de France métropolitaine qui connaît une évolution de plus de 10% de cet indicateur, la variation nationale étant de - 8,6%). Cette situation doit être nuancée au niveau départemental : si le niveau du nombre d'autorisation de construire est exceptionnellement élevé en Haute-Corse (3450 autorisations sur les 12 derniers mois soit une augmentation de 73,2% par rapport à l'année précédente), il est en léger repli en Corse-du-Sud (3050 autorisations soit -3,8% par rapport à l'année précédente). Le nombre de logements commencés est lui relativement stable au niveau régional (4300 logements commencés sur les 12 mois écoulés, soit une augmentation de 4,1% par rapport à l'année précédente).

### Les logements autorisés

Evolution du nombre estimé, cumulé sur 12 mois, des logements autorisés

Territoire	nombre	évolution		
		fin mars 19	fin déc. 18	fin sept. 18
Corse du Sud	3 050	-3,8%	-11,9%	-26,5%
Haute-Corse	3 450	73,2%	31,2%	10,5%
Corse	6 500	26%	6,3%	-10,4%
France métro.	430 400	-8,6%	-7,1%	-6,1%

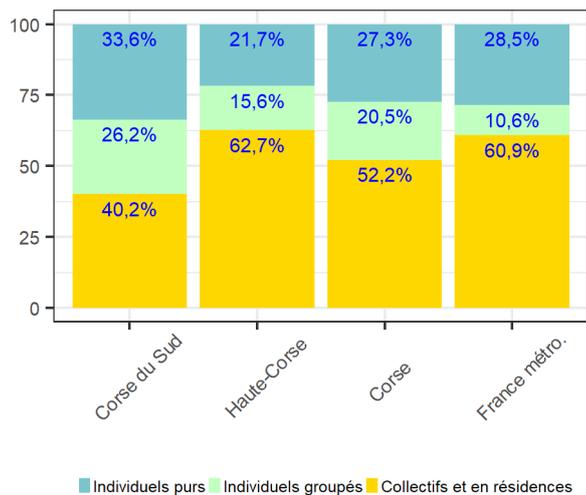
Au dernier mois est affecté la somme du nombre de logements autorisés de celui-ci et des 11 mois précédents. Le total obtenu est comparé avec celui obtenu pour le même mois de l'année précédente. Les séries ne sont pas corrigées des variations saisonnières.

Nombre estimé de logements autorisés par type et évolution

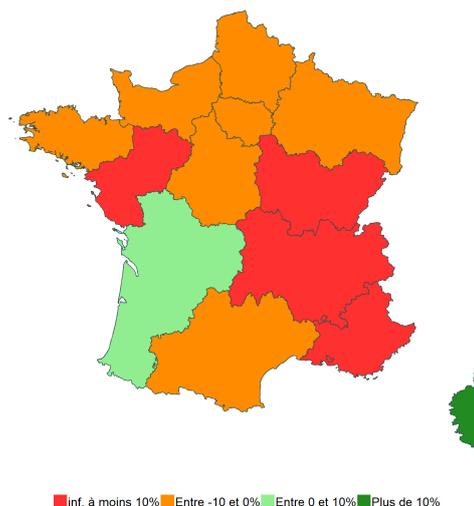
Logements	nombre	évolution	
		Corse	France métro.
Total	6 500	26%	-8,6%
Individuels purs	1 800	14,7%	-9,7%
Individuels groupés	1 300	39,5%	-2,9%
Collectifs et en résidences	3 400	27,7%	-9,1%



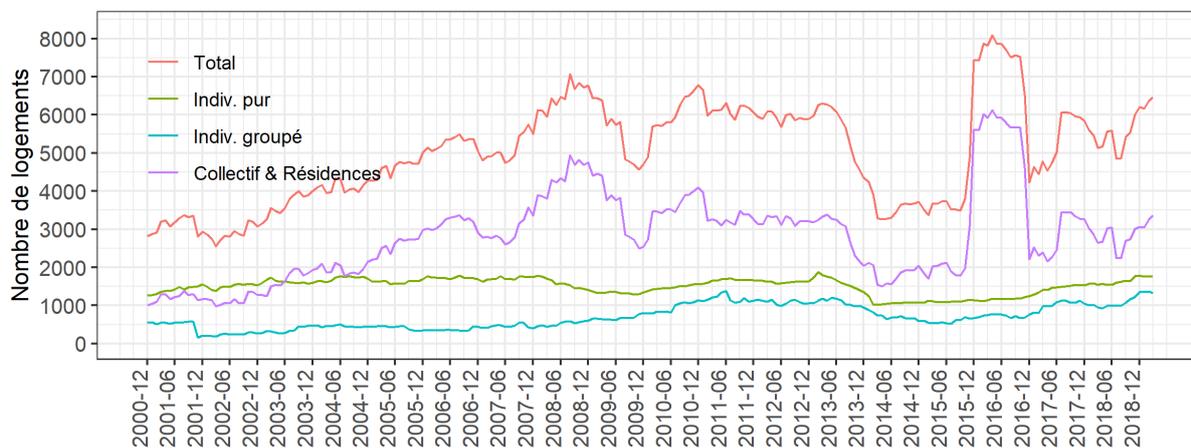
### Cumul des logements autorisés les 12 derniers mois, par type



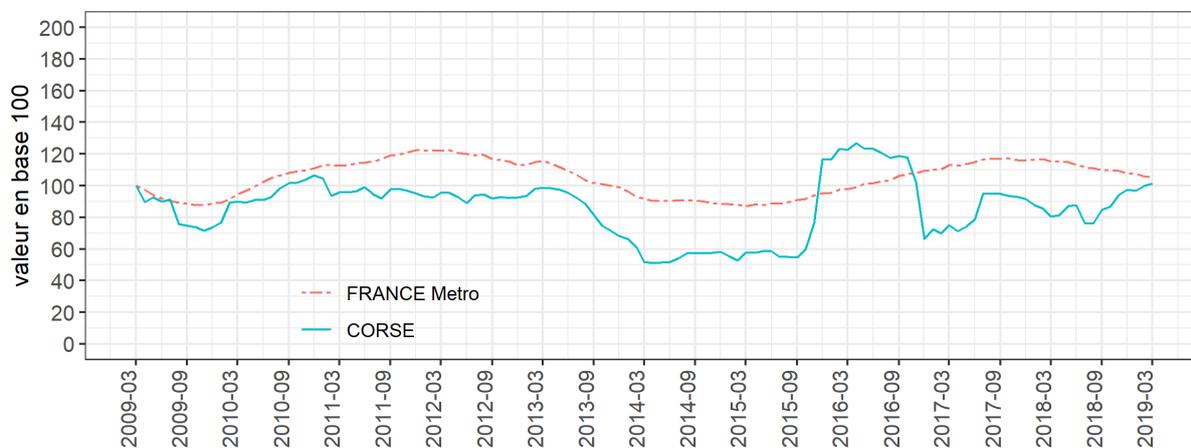
### Evolution sur un an des logements autorisés par région métropolitaine



### Evolution du cumul des logements autorisés par type depuis le 1er janvier 2001



### Cumul des logements autorisés, comparaison avec la France métropolitaine



*N.B : A chaque mois est affecté la somme des nombre de logements autorisés de celui-ci et des 11 mois précédents. La valeur 100 est fixée arbitrairement au 1er mois de la série (courbe sur 10 ans) et les courbes représentent les variations en volume pour la Corse et l'ensemble des régions métropolitaines, non corrigées des variations saisonnières.*

## Les logements commencés

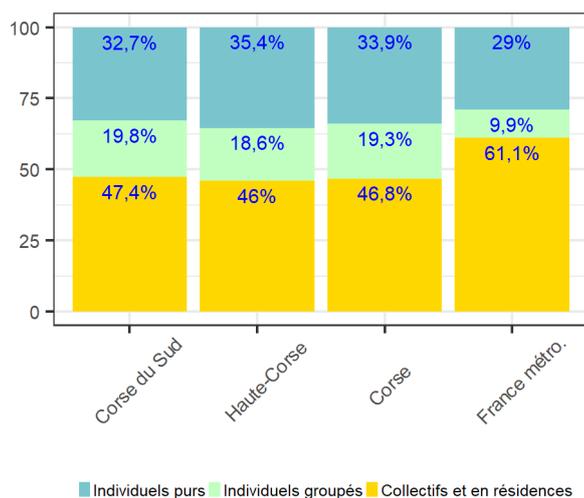
Evolution du nombre estimé, cumulé sur 12 mois, des logements commencés

Territoire	nombre	évolution		
		fin mars 19	fin déc. 18	fin sept. 18
Corse du Sud	2 400	17,5%	-0,3%	-37,5%
Haute-Corse	1 900	-8,7%	-1,2%	6,6%
Corse	4 300	4,1%	-0,7%	-21,2%
France métro.	398 000	-5,3%	-4,3%	1,4%

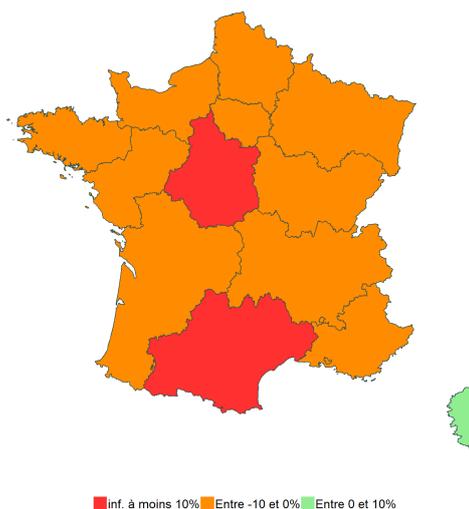
Nombre estimé de logements commencés par type et évolution

Logements	nombre	évolution	
		Corse	France métro.
Total	4 300	4,1%	-5,3%
Individuels purs	1 450	8,6%	-8,1%
Individuels groupés	800	5,4%	-5,5%
Collectifs et en résidences	2 050	0,6%	-3,9%

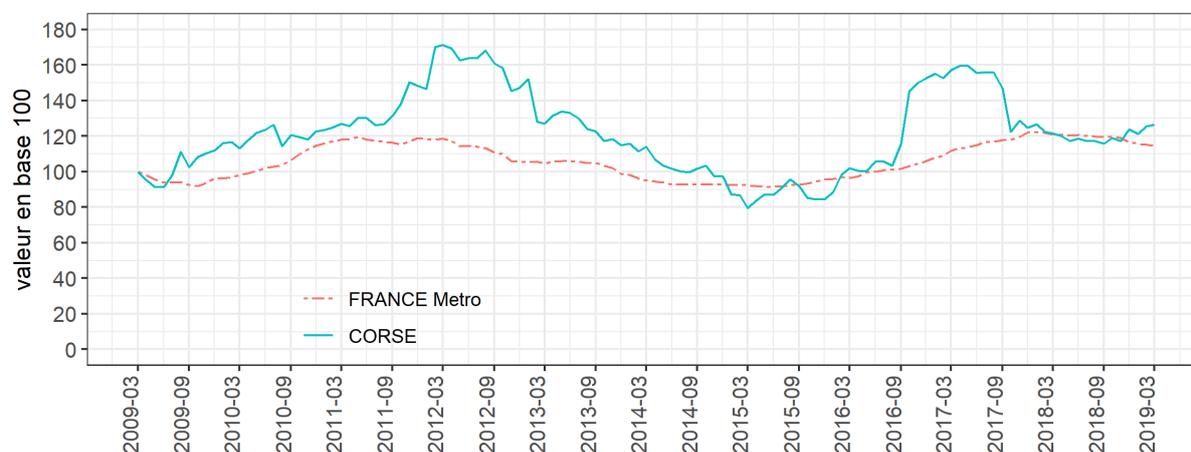
Cumul des logements autorisés les 12 derniers mois, par type



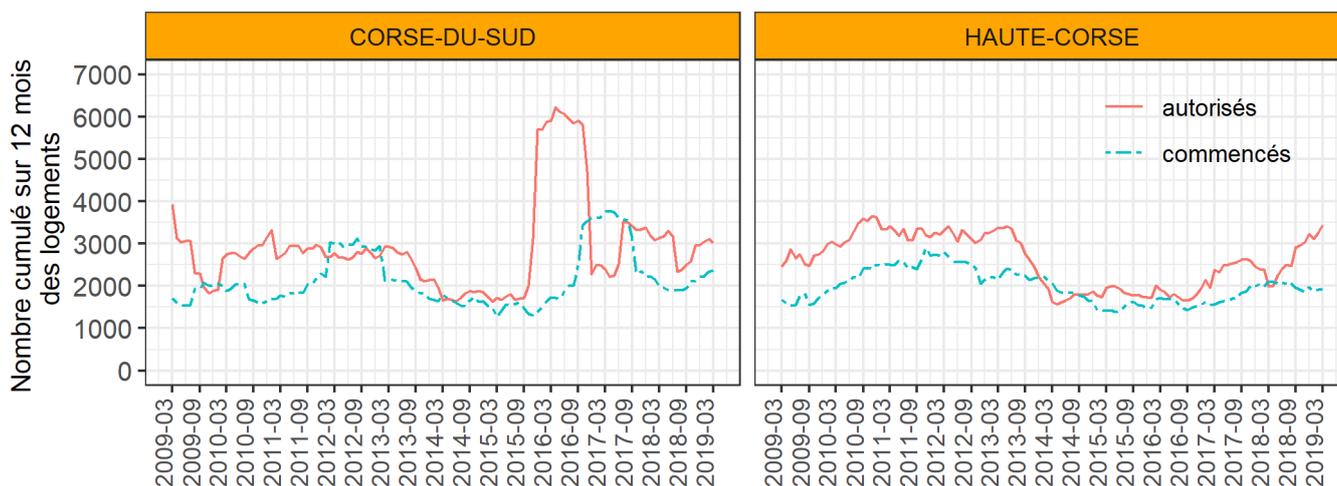
Evolution sur un an des logements commencés par région métropolitaine



Cumul des logements commencés, comparaison avec la France métropolitaine



## Evolution du cumul sur 12 mois des logements autorisés et commencés sur 10 ans



### Méthodologie

#### Producteur de la donnée :

Ministère de la Transition écologique et solidaire (MTES) - Commissariat général au Développement durable / Service de la donnée et des études statistiques (SDES)

Retrouvez l'ensemble des publications du SDES sur le site :

<http://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr> et en particulier les résultats conjoncturels mensuels (France entière) dans la rubrique "Logement".

#### Source :

Les chiffres publiés dans ce document sont produits à partir de la base de données Sit@del2 qui rassemble les informations relatives aux autorisations de construire (permis accordés) et aux mises en chantier transmises par les services instructeurs (état, collectivités territoriales).

Il faut en moyenne attendre quatre mois pour obtenir 90 % des autorisations accordées un mois donné. Les déclarations de mises en chantier sont à l'initiative des pétitionnaires ; il faut environ trois mois pour collecter la moitié des déclarations de mise en chantier des logements commencés un mois donné.

Les estimations des logements autorisés en date réelle fournissent par anticipation les niveaux d'autorisation à la date de l'événement. Les estimations de logements mis en chantier corrigent le défaut d'exhaustivité observé dans la remontée des annulations et des déclarations d'ouverture de chantier. Les estimations n'intègrent pas le territoire de Mayotte.

Les estimations s'appuient sur des méthodes statistiques et économétriques décrites dans le [guide d'utilisation de la base](#) téléchargeable sur le site Internet du SDES.

#### Date des données : données brutes mensuelles du mois de mars 2019

#### Définitions :

On distingue les logements ordinaires (logements individuels purs ou groupés, logements collectifs) des logements en résidences (pour personnes âgées, pour étudiants, pour touristes, etc.) lesquels se caractérisent par la fourniture de services individualisés (de loisirs, de restauration, de soins ou autres) en sus du gîte.

Les foyers et les hôtels qui ne comportent que des chambres et des services communs ne sont pas classés dans les logements mais dans les locaux d'hébergement.

#### Avertissement :

**Les chiffres publiés sont des estimations, ils constituent des indicateurs de tendance et sont révisés régulièrement au fur et à mesure de l'alimentation de la base de données. Compte tenu de la faible taille de la région, ils sont particulièrement sensibles aux éventuels retards de prise en compte de programmes de logements collectifs.**

Directeur de publication : Daniel FAUVRE (Directeur Régional)  
 Rédaction et réalisation : François BASTELICA (Observatoire du logement)  
 Conception : Murielle LETHROSNE, DREAL Centre  
*Une production du Service Information, Connaissance et Prospective.*



Direction régionale de l'environnement,  
 de l'aménagement et du logement  
 19, Cours Napoléon, CS 10006 20704 AJACCIO Cedex 9  
 Tél : 04 95 51 79 70  
 Fax : 04 95 51 79 89